

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°05 - publié le 06 septembre 2023



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°02

Réunion électronique du 04 / 09 / 2023

Présents : LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Excusée :

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

ENGAGEMENTS SAISON 2023-24

Vous trouverez ci-dessous les dates d'engagement de vos équipes pour la saison 2023-2024.

Compétitions	Dates limites d'engagement
U13 Promotion Brassage	06 Septembre 2023
U13 1 ^{ère} Division Brassage	06 Septembre 2023
U11	09 Septembre 2023
U9	09 Septembre 2023
U7	16 Septembre 2023

ATTENTION, NOUVELLE PROCEDURE D'ENGAGEMENT :

Pour les CATEGORIES U13 à U20, par PORTAILCLUBS vous rendre dans l'application FOOTCLUBS :

1. Choisir la saison 2023-2024
2. Cliquer sur le menu « **Epreuves Championnats & Coupes** » puis cliquer sur « **Compétitions officielles** »
3. Sur la nouvelle page, cliquer sur la rubrique « **Engagements** »
4. Sélectionner « **DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL** » dans « Centre de Ressources »
5. Renseigner « **Accord** » dans l'avis d'engagement de la Compétition choisie puis « **Valider** »
6. Pour créer un nouvel engagement, Sélectionner le centre de ressource **DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL**, puis cliquer sur **NOUVEL ENGAGEMENT**. Sélectionner le centre de ressource et cliquer sur la catégorie concernée, suivre les étapes. Valider votre page.

Vous avez possibilité de renseigner au préalable vos desideratas.





Pour connaître la procédure complète cliquer sur le point d'interrogation situé à droite de saison 2023/2024.

Résumé pour saisir un désidérata : Obligatoirement sur Footclubs.

Afin de saisir un Désidérata, aller dans la rubrique engagement et sélectionner en cliquant sur l'épreuve sur laquelle vous souhaitez poser un désidérata. La fiche « Engagement & Désidérata » s'ouvrira. Vous pouvez alors saisir les demandes suivantes, en déroulant et cliquant sur + attention bien valider vos pages.

Pour les CATEGORIES U7 à U11, par PORTAILCLUBS vous rendre dans l'application FOOTCLUBS:

1. Choisir la saison **2023-2024**
2. Cliquer sur le menu « **FOOT animation et loisirs** »
3. Sur la nouvelle page, cliquer sur la rubrique « **Engagements** »
4. Sélectionner « **DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL** » dans « Centre de Ressources »
5. Renseigner « **Accord** » dans l'avis d'engagement de la Compétition choisie puis « **Valider** »
6. Pour créer un nouvel engagement, Sélectionner le centre de ressource **DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL**, puis cliquer sur **NOUVEL ENGAGEMENT**. Sélectionner le centre de ressource et cliquer sur la catégorie concernée, suivre les étapes. Valider votre page.

Vous avez possibilité de renseigner au préalable vos désidératas.

Pour connaître la procédure complète cliquer sur le point d'interrogation situé à droite de saison 2023/2024. Des vidéos sont également à votre disposition, pour vous accompagner.

Résumé pour saisir un désidérata : Obligatoirement sur Footclubs.

Afin de saisir un Désidérata, aller dans la rubrique engagement et sélectionner en cliquant sur l'épreuve sur laquelle vous souhaitez poser un désidérata. La fiche « Engagement & Désidérata » s'ouvrira. Vous pouvez alors saisir les demandes suivantes, en déroulant et cliquant sur + attention bien valider vos pages.

Pour tout renseignement envoyer un mail à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr,

Votre demande, envoyée obligatoirement par l'adresse mail officielle du club, sera consultée lors de la prochaine réunion de la commission.





HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.



TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Date limite engagements : 16/09/2023.

FONCTIONNEMENT DEBUT SAISON 2023-24

Engagements :

Afin de permettre un début de saison fluide, lisible par tous pour les constitutions des poules et des calendriers, les équipes engagées avant le 16 septembre 2023 (comme demandé plus haut), pourront participer aux différents plateaux proposés dès le début de la saison.

Pour les inscriptions intervenant au-delà de cette date (avec un maximum du 15 octobre 2023), alors les équipes pourront être intégrées dans nos organisations à compter du 11 novembre 2023. Ces équipes prendront place dans les poules sur les affectations laissées vacantes, et offrant en conséquence moins de possibilités de proximité géographique.

Journée d'accueil du 23/09/2023 :

Les clubs participants, à raison de 1 ou 2 équipes max, seront **convoqués** par la Commission à partir des engagements effectués avant le 16/09/23. Il s'agira lors de cette journée de présenter et mettre en place un plateau modèle à reproduire tout au long de la saison.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Date limite engagements : 09/09/2023.

FONCTIONNEMENT DEBUT SAISON 2023-24

Engagements :

Afin de permettre un début de saison fluide, lisible par tous pour les constitutions des poules et des calendriers, les équipes engagées avant le 09 septembre 2023 (comme demandé plus haut), pourront participer aux différents plateaux proposés dès le début de la saison.

Pour les inscriptions intervenant au-delà de cette date (avec un maximum du 15 octobre 2023), alors les équipes pourront être intégrées dans nos organisations à compter du 11 novembre 2023. Ces équipes prendront place dans les poules sur les affectations laissées vacantes, et offrant en conséquence moins de possibilités de proximité géographique.





Journée d'accueil du 30/09/2023 :

Les clubs participants, à raison de 1 ou 2 équipes max, seront **convoqués** par la Commission à partir des engagements effectués avant le 16/09/23. Il s'agira lors de cette journée de présenter et mettre en place un plateau modèle à reproduire tout au long de la saison.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Date limite engagements : 09/09/2023.

FONCTIONNEMENT DEBUT SAISON 2023-24

Engagements :

Afin de permettre un début de saison fluide, lisible par tous pour les constitutions des poules et des calendriers, les équipes engagées avant le 09 septembre 2023 (comme demandé plus haut), pourront participer aux différents plateaux proposés dès le début de la saison.

Pour les inscriptions intervenant au-delà de cette date (avec un maximum du 15 octobre 2023), alors les équipes pourront être intégrées dans nos organisations à compter du 11 novembre 2023. Ces équipes prendront place dans les poules sur les affectations laissées vacantes, et offrant en conséquence moins de possibilités de proximité géographique.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Engagements :

Afin de permettre un début de saison fluide, lisible par tous pour les constitutions des poules et des calendriers, les équipes engagées avant le 07 septembre 2023 (comme demandé plus haut), pourront participer aux différents plateaux proposés dès le début de la saison.

Pour les inscriptions intervenant au-delà de cette date alors les équipes pourront être intégrées dans nos organisations à compter du 11 novembre 2023. Ces équipes prendront place au niveau U13 D6.

Date début compétitions :

Festival U13PITCH : Samedi 16 Septembre 2023. Cette compétition est ouverte aux équipes 1 et 2 de l'ensemble des clubs. Les joueurs participants devront être qualifiés.

D1, D2 et Brassage : 1^{ère} Journée, le samedi 23 Septembre 2023.





U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87 & Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr / Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

IMPORTANT MODIFICATION DATE/HORAIRE : Les clubs sollicités pour des demandes de changement de date ou horaires de rencontres doivent impérativement renseigner leur position (accord ou refus) au plus tard 13 jours avant la date initiale de la rencontre.

U15 Brassage :

Pour donner suite aux nouveaux engagements les clubs sont priés de prendre en compte les modifications suivantes :

Poule A : ST ALBAN D'AY remplace ES ROIFFIEUX.

Poule B : ENT SARRAS ST VALLIER 2 remplace l'exempt.

Poule C : SARRAS ST VALLIER remplace ST ALBAN D'AY.

Poule D : FC HERMITAGE 2 remplace SARRAS ST VALLIER.

Poule G : PC PORTOIS 2 remplace l'exempt.

Poule F : PS ROMANS 2 remplace l'exempt.

Poule H : ES CHOMERAC remplace MEYSSE.

Poule I : MEYSSE remplace l'Exempt.

Poule J : OL SAINT MONTAN remplace ROCHEGUDE.

Coupes :

Le 1^{er} Tour est programmé le Dimanche 24 Septembre 2023 ;

Le tirage des coupes U15 JP QUINTIN (D1 et D2), et Gilbert PESTRE (Brassage) est en ligne.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

D1 et D2 :

Début des compétitions : Samedi 16 Septembre 2023.

Brassage :

Modification du calendrier : Compte tenu de l'intégration tardive d'équipes, certaines poules seront constituées de 10 équipes (pour 8 initialement prévu). En conséquence les poules concernées débiteront la compétition le samedi 16 Septembre 2023 (voir calendrier en ligne).

Coupe VIVIER BOUDRIER :

1^{er} Tour : Samedi 23 Septembre 2023. 22 Rencontres.

Sont exemptées du 1^{er} Tour de la Coupe VIVIER BOUDRIER les équipes U17-1 des clubs engagés en Coupe GAMBARDELLA. Ne sont pas concernés par ces exemptions les clubs ayant des équipes engagées au niveau régional en championnat (U18R).

La rencontre JS LIVRON 2 – GFHT 2 est recalée à 17H00 en raison de l'organisation de la journée d'accueil U9 sur le même site.

2^é Tour : Samedi 21 Octobre 2023.





U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Rappel réglementaire :

Les joueurs U17 participants aux compétitions U20 sont soumis à l'article 73.2 a des Règlements Généraux, sous réserve d'obtenir un certificat médical d'absence de contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

D1 et D2 :

Compte tenu des désengagements enregistrés la Commission est contrainte de revoir la formule des compétitions pour cette saison. Soucieuse de l'intérêt général et souhaitant proposer une pratique en phase avec les objectifs de développement pour cette catégorie U20, les compétitions sont donc revues et modifiées pour proposer le schéma suivant :

U20D1 : 1 poule de 12 équipes.

U20D1 : 1 poule de 12 équipes. Car retrait DU FC TRICASTIN le 04/09/23.

Début des compétitions : Samedi 16 septembre 2023.

Coupe Georges ETIENNE :

Au regard du calendrier chargé, la Coupe Georges ETIENNE initialement programmée ne se déroulera pas cette saison.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N°04

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DU 09 & 10 SEPT 2023

MARLHIN Alexandre 06.19.30.88.17

Merci de contacter la personne de permanence uniquement à partir du samedi matin pour les problèmes liés à l'arbitrage. Vous ne devez pas contacter votre désignateur.

RATTRAPAGE TEST TAISA

La C.D.A. vous informe tous les arbitres présents à l'Assemblée Générale du 02/09/2023 et qui n'ont pas effectués les 24 ou 30 accélérations, sont priés de venir au rattrapage le samedi 09/09/2023 à MONTELEGER à 13 h30 ou 8h.

ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES SAISON 2023/2024

La C.D.A. vous informe que, comme la saison dernière, l'Assemblée Générale 2023/2024 se déroulera en plusieurs demi-journées.

Nous demandons à tous les arbitres de venir avec un maillot d'arbitre de préférence noir (pour la photo du trombinoscope)

- Samedi 09 septembre 2023 à MONTELEGER de 08h00 à 13h00 pour les arbitres D4
- Samedi 09 septembre 2023 à MONTELEGER de 13h30 à 18h00 pour les arbitres D3 et rattrapage pour les arbitres absents aux précédentes sessions.

Nouveauté : A l'issue de l'A.G. des Arbitres et de l'UNAF, un buffet froid (financé conjointement par le District et l'Amicale des Arbitres) sera servi à l'ensemble des arbitres présents de 13 h 00 à 14 h 00 (même aux non adhérents de l'UNAF).

Uniquement les questions d'ordre technique et générales reçues par mail (arbitres@drome-ardeche.fff.fr ou rviallet@drome-ardeche.fff.fr) pour le mercredi 30 août 2023, délai de rigueur, seront traitées lors de l'Assemblée Générale. Pour information, aucune question d'ordre personnel ne sera abordée lors des 2 Assemblées Générales.





Un test de connaissance vidéo sera effectué à tous les arbitres adultes et jeune. Ce test comptera pour le classement de la saison prochaine.

ATTENTION : Il n'y aura aucun rattrapage de l'Assemblée Général le lundi soir.
Seuls deux séances de rattrapage pour le test physique sont programmées : le lundi 25 septembre en soirée (lieu à définir) et samedi 21 octobre en matinée (lieu à définir).

Les arbitres doivent venir obligatoirement à la date qui correspond à leur catégorie. Pour toutes absences non justifiées (Justificatif de travail, Certificat Médical, Justificatif de congés) la C.D.A. appliquera le règlement intérieur.

Si vous venez sur une demi-journée qui n'est pas prévu et sans avoir demandé l'autorisation à la commission en arbitrage l'application du règlement sera faite avec 10 points de retrait sur votre note d'assiduité.

Vous devez participer à l'intégralité de la demi-journée. Merci de prendre vos dispositions.

Si vous êtes absents justifiés, merci d'envoyer votre justificatif à la boîte mail de le C.D.A. : arbitres@drome-ardeche.fff.fr ainsi qu'une copie à Roland VIALLET : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Les arbitres absents le samedi 2 septembre devront venir au rattrapage le samedi 09 septembre après- midi.

Seuls, les arbitres qui auront renouvelé leur licence et qui seront à jour sur le plan médical (examen médical et licence validé) pourront participer au test physique TAISA.

Attention pour les arbitres qui ne participeront pas au test physique (C.M. ou licence pas valide à date de l'A.G.) vous avez l'obligation d'être quand même présent la 1/2 journée même avec un certificat médical.

Voici la liste des arbitres convoqués (**ATTENTION certains arbitres ont changés de date après accord du président Nicolas BRUNEL**)

Ci-dessous la liste les arbitres D 4 convoqués le samedi 09 septembre 2023 à stade de MONTELEGER à 08 H 00 précises.

NOM	PRENOM	CATEGORIE ARBITRE
AARAB	MOUMENE	District 4
AMARA	MOHSEN	District 4
AMEUR	ZOUHAIER	District 4
AMROUNE	SAMIR	District 4





ANDRE	MYLAN	District 4
AURIC	FREDERIC	District 4
BAGHOUGH	AZIZ	District 4
BARBIER	JONATHAN	District 4
BEATTIE	Elliot	District 4
BELKADI	MHAMED	District 4
BESSET	DAVID	District 4
BOUKABOUS	NADIR	District 4
BOURA	YSSOUFI	District 4
CHANEGUIER	THOMAS	District 4
DEMIR	ISMAYIL	District 4
DESILE	MICKAEL	District 4
DEYGAS	PHILIPPE	District 4
DUBUS	JASON	District 4
DUSSAUD	ROMAIN	District 4
EL MARZGUIOUI	TAREK	District 4
FANGET DUPLOMB	HUGO	District 4
FARNIER	JEAN	District 4
GARANCHON	GIANY	District 4
GNAHORE	BAHI	District 4
GONCALVES	DANIEL	District 4



LE DÉPARTEMENT





GONCALVES	YOANN	District 4
GRASSI	MATHIEU	District 4
HAMRI	HENNI	District 4
HARDI	OTHMAN	District 4
HERMANN	MAGALIE	District 4
KAHLOULI	MOHAMED	District 4
KEM	BENOIT	District 4
KHIATI	NACER	District 4
KHUDEEDA LALO	MAHIR	District 4
LOUIS	NORMAN	District 4
MZOUGH	MOHAMED	District 4
MESTOURA	IDRISS	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NDIAYE	FALOU	District 4
NOUTAI	ZINSOU	District 4
PERGE	DAVID	District 4
PIGNON	KEVIN	District 4
ROSSINI	STEPHANE	District 4
SAGNIER	BASTIEN	District 4
SAINTOIN	DAVID	District 4
SEGUR	DIMITRI	District 4





SHAMOIAN	RONALDO	District 4
SOUMAILA	SOILIH	District 4
VALENCONY	ANDRE	District 4
WADJIB	IMRANE	District 4
ZAGUIA	RIDA	District 4
PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant 2 (Accord C.D.A.)
JOYEUSAZ	KHAIS	JAD (Accord C.D.A.)
MZOUGH	MOHAMED	JAD (Accord C.D.A.)
SAGE	ARTHUR	JAD (Accord C.D.A.)

Ci-dessous la liste les arbitres D 3 convoqués le samedi 09 septembre 2023 à stade de MONTELEGER à 13 H 30 précises.

NOM	PRENOM	CATEGORIE ARBITRE
AYDIN	AYDIN	District 3
BILLON	PHILIPPE	District 3
BINAUD	LAURENT	District 3
CHAABANE	MEDHI	District 3
CHEVAL	FANNY	District 3
COURSANGE	THIERRY	District 3
DA SILVA	PATRICE	District 3
DADA	DJILLALI	District 3
DOMINGOS DE FARIA	ELDER	District 3



DUSSAUD	GERALD	District 3
GOIFFON	THEO	District 3
KAYA	BUNYAMIN	District 3
LEBEAU	QUENTIN	District 3
MALOSSANNE	AURELIEN	District 3
MALOSSE	SEBASTIEN	District 3
ORHAN	EMRE	District 3
PINTO	PATRICK	District 3
RAHIBI	MEHDI	District 3
REBOUL	JEAN PIERRE	District 3
SABOUR	AZEDDINE	District 3
VIELZEUF	STEPHANE	District 3
WEBER	STEPHANE	District 3
YANIK	NAZMI	District 3
ZOUINE	KHALID	District 3
BARBOSA	LAURENT	District 4
DIF	OUADEH	District 1 (Accord C.D.A.)
ROUCHETTE	GAETAN	District 1 (Accord C.D.A.)
DOGAN	SEBASTIEN	District 2 (Accord C.D.A.)
JUSTIN	ALEXIS	District 2 (Accord C.D.A.)
BOURDEUX	CLEMENT	District Assistant 2 (Accord C.D.A.)



LE DÉPARTEMENT





LYVER	SEBASTIEN	District Assistant 2 (Absent le 02)
MILHES	NICOLAS	District Assistant 2 (Accord C.D.A.)
AGOSTINO	ANGELO	JAD (Accord C.D.A.)
GOUET	MAXIME	JAD (Accord C.D.A.)
BUISSON	MATHIEU	JAD (Absent le 02)
EYRAUT	RAPHAEL	JAD (Accord C.D.A.)
GOUOT	MAXIME	JAD (Absent le 02)
VERRECCHIA	ESTEBAN	JAD (Accord C.D.A.)
VERRECCHIA	LAURENT	D4 (Accord C.D.A.)
VIVIER	JULIE	JAD (Accord C.D.A.)
YOUSOUF	ABOU	JAD (Absent le 02)
YOUSOUF	OUMARE	JAD (Absent le 02)

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DE LA C.D.A.

Le bureau de la C.D.A. s'est réuni le mardi 29 août dernier.

Présents : BRET V. - BERGERON A. - BRUNEL N. - DAUX J. - KLEIN F. - MARLHIN A. - MLYNARCZYK A. - POMMIER M. - PROTOY B. - RIPERT J-B. - SERGENT C.

Visioconférence : LELONG Julien.

Excusés : VIALATTE B. - VIALLET R.

Invités : L'UNAF (son Président BOUDIQUIAN F – CHABBAT M – FALAISE M.)

Début de la séance à 19h15.

Prise de parole du Président :

- Présentation de BERGERON Alexis qui rentre au Bureau en remplacement de MOUSTIER Benjamin en tant qu'assistant technique auprès des formateurs et VIALATTE Bruno en tant que responsable des arbitres stagiaires Adultes.





- Présente les modifications du règlement intérieur.
- Donne des informations sur le renouvellement des dossiers médicaux qui sont laborieux cette saison.
- Informe la liste des arbitres qui ont arrêtés en fin de saison (total 45).
- Présente la liste des Observateurs pour la saison 2023/2024
- Désignation des 5 arbitres qui seront récompensés lors de la soirée des récompenses début janvier 2024
- Propose d'organiser, comme il y a quelques années en arrière, une matinée d'échanges entre Arbitres D1 et D 2 et assistants avec les clubs le samedi 30/09/2023.
- En entente avec le District de Lyon et du Rhône, le Président décide d'organiser des échanges entre arbitres des deux Districts. Cela concerne les D1, D2 et les Assistants.
- Informe que l'Assemblée Générale des Observateurs et tuteurs se tiendra le vendredi 22/08/2023 à 19h00 au Siège du District.

Prise de parole de SERGENT Cyrille et de BOUDIKIAN François.

- Suite à de nombreux rapports disciplinaires mal rédigés, il a été décidé de proposer une aide à la rédaction des rapports (présentation lors des AG des arbitres et diffusion prochainement).
- Fin de la séance à 21h30.

RENCONTRES ENTRE ARBITRES D1 - D2 & ASSISTANTS ET CLUBS D1 ET D2

La C.D.A vous informe qu'elle organise une matinée d'échanges entre les arbitres D1 – D2 & Assistants avec les Éducateurs et Capitaines des Clubs de D1 & D2, le samedi 30 /09/2023 au Siège du District de 09h30 à 12h00. La présence d'un grand nombre d'arbitres est souhaitée.

PORTAIL DES OFFICIELS

La C.D.A vous informe que tant que votre licence n'est pas validée, vous ne pouvez accéder à vos indisponibilités sur votre espace personnel.

ASSEMBLEE GENERALE DES OBSERVATEURS & TUTEURS SAISON 2023/2024

La Commission Départementale des Arbitres vous informe que, comme chaque année, une Assemblée Générale est prévue en début de saison.

Celle-ci se tiendra le vendredi 22 septembre 2023 à 19 h 00 au Siège de notre District.

D'autre part, la C.D.A demande à tous ceux qui ne sont plus en activité, d'être présents lors de l'Assemblée Générale des Arbitres (Choisir la date de son choix et la communiquer à la C.D.A.).

FORMATIONS INITIALES CANDIDATS ARBITRES JEUNES & ADULTES





OCTOBRE 2023

CHATUZANGE LE GOUBET (26)

Séances n°1 à 6 :

- du 23 octobre 2023 au 26 octobre 2023 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Samedi 28 octobre 2023 (matinée) au **Siège du District**

JANVIER 2024

GUILHERAND-GRANGES (07)

Séances n°1 à 6 :

- Vendredi 05 janvier 2024 (journée)

- Samedi 06 janvier 2024 (journée)

- Samedi 13 janvier 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Vendredi 19 janvier 2024 (soirée)

FEVRIER 2024

CHATUZANGE LE GOUBET (26)

Séances n°1 à 6 :

- du 19 février 2024 au 22 février 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Samedi 24 février 2024 (matinée) au **Siège du District**

Pour tout renseignement prendre contact Roland VIALLET – C.T.D.A. soit au 04.75.81.36.43 ou au 06.16.60.01.54 soit par courriel : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION STATUT DE L'ARBITRAGE (ADRESSE E-MAIL)

Nous vous informons que désormais, qu'il a été créé une adresse pour toutes correspondances avec le Statut de l'Arbitrage : statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que pour toute absence, quelque se soit le motif (Certificat Médical, Arrêt de Travail, Justificatif Professionnel, etc...) doit être justifiée par un document et doit être adressée

UNIQUEMENT à la boîte mail de la C.D.A.: arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Sans ce justificatif, nous appliquerons le règlement intérieur.





CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour tous les changements de vos coordonnées, que ce soit adresse postale, N° de téléphone ou adresse mail, vous devez faire un courriel **UNIQUEMENT** à la boîte Mail de la **C.D.A.** :

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Aucun changement ne sera effectué si le courriel est envoyé sur une autre adresse que celle de la Commission des Arbitres.

COURRIERS DES ARBITRES

- **GRASSET Guillaume** : Courriel nous informant de son indisponibilité (pour raisons personnelles) les 09 & 10/09/2023. Lu et noté.
- **YOUSSOUF Abou & Oumare** : Courriel nous informant de leurs absences aux Assemblées Générales des 02 & 09/09/2023 pour raisons sportives. Lu et noté. Le Président se charge de leur apporter une réponse car dossiers non envoyés.
- **DIF Ouadeh** : Courriel nous informant de ses indisponibilités (désignations autre District) les 16-17-23- & 24/09/2023. Lu et noté.
- **JOHANNARD Loris** : Courriel nous informant de sa démission du corps arbitral. Lu et noté.
- **MZOUGHJI Mohamed Malek** : Courriel nous informant de ses absences aux Assemblées Générales des 02 & 09/09/2023 pour raisons sportives. Lu et noté. Le Président lui apportera une réponse.
- **ALAVOINE Fabien** : Courriel nous informant de son changement d'adresse postale. Lu et noté.
- **DJAID Oussama** : Courriel pour remercier l'ensemble du District et de la C.A.D. et plus particulièrement, le C.T.D.A. Roland VIALLET, pour tout le travail mis à sa disposition afin d'avoir pu acquérir l'échelon d'Arbitre de Ligue R3. Lu et noté. Nous transmettons votre message à l'intéressé.
- **BORNIER Ingrid** : Courriel nous informant de son absence à l'Assemblée Générale du 09/09/2023 pour raisons professionnelles. Lu et noté.

Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean-Baptiste RIPERT





COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°2

Réunion du 01/09/2023 (en visio)

Présents : MM. BRUNEL Nicolas, GIRODON Philippe, MICHELAS François, CHABBAT Maurice, M. BRET Vincent et PROTOY Baptiste

Excusé : M. DUPUIS Marc

Mutations supplémentaires :

Veillez trouver ci-après les affectations des mutés supplémentaires pour la saison 2023/2024.

Nom du Club	N° du Club	Nombre de mutés supplémentaire - saison 2023/2024	Équipe(s) choisi(e)s
ACE FC ALLEX CHABRILLAN EURRE	560137	1	1 en U17 1
E. S. BOULIEU LES ANNONAY	504545	3*	1 en Séniors D2 1 en Séniors D4 1 en Séniors D5
VALENCE MAHORAIS FC	580707	1	1 en Séniors D4
F.C. BOURG LES VALENCE	504375	1	1 en Séniors D2
F.C. LARNAGE SERVES	550007	1	1 en Séniors D4
J.S. LIVRONNAISE	590236	1	1 en U15
S.C. BOURGUESAN	504307	2	1 en Séniors D5 1 en U20
VALLEE DU JABRON US	590379	2	1 en Séniors D4 1 en Séniors D5
Arbitres féminines*			
F.C. SAUZET	519783	1*	1 en Séniors D4
U.S. DU VAL D'AY	550632	1*	Aucune
ENT NORD DROME BEAUSEBLANT	580873	1*	1 en Séniors D4



CHANGEMENT DE STATUT :

Durant l'été, les arbitres licenciés en 2022/2023, au S.C. Cruassien ont été invité, s'il le souhaitait, à signer dans le nouveau club de leur choix, avant le 31/08. La commission rappelle, que malgré ces signatures avant la date limite de changement de statut, et en raison de la situation du club quitté, il n'est pas possible de se positionner quant à la couverture du nouveau club pour la saison 2023/2024. La commission collabore à ce sujet avec son homologue régionale et reviendra vers les arbitres et les clubs concernés en temps voulu.

Monsieur AZCUÉ Axel : mail avec documents complémentaires reçu, vous continuez à couvrir le club de O. ST MONTANAIS pour la saison 2023/2024.

F.C. ROCHEGUDIEN : suite aux échanges téléphoniques avec le Président de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage, le dossier est toujours en cours. Nous reviendrons vers vous dès que possible.

Monsieur BAGHOUGHY Aziz : suite à votre demande par mail, aux éléments fournis à votre dossier, vous serez rattaché au club du F.C. MONTÉLIMAR pour la saison 2023/2024.

A.S. ST MARCELLOISE : Suite à votre demande et en application de l'Article 24.2 du Statut de l'Arbitrage, votre demande est donc rejetée pour la saison 2023/2024.

Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée **OBLIGATOIREMENT** par mail à statut.arbitrage@drome-ardeche.fff.fr ou par courrier.

Le Président
Baptiste PROTOY

Le secrétaire
P/O François MICHELAS





COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal N°02

Réunion du 28 août 2023

COMITE DE DIRECTION :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X		
ARNAUD Roland	X		
AUBERT Philippe	X		
BETTON Bernard	X		
BRESSON Claude	X		
BRET Vincent	X		
BRUNEL Nicolas	X		
BRUYAT Pascal	X		
D'AGOSTINO Dominique	X		
DELORME Bernard		X	
DJEDOU Djamel	X		
FAURIE Pierre	X		
GALES Gérald	X		
GIRON Patrick	X		
JULIEN Laurent	X		
LAULAGNET Roselyne		X	
MARLHIN Alexandre		X	
MOMBARD Martine	X		
MONTALBANO Stéphan	X		
PEALAT Philippe		X	
PELIN Nathalie	X		
PION Jean Marie	X		
REBOULLET Mathilde	X		
VILLAND Jean-François	X		
ZAVADA Richard	X		

SALARIES :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
FOURNEL Thibault	X		
VALLET Yohann		X	



I. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président revient sur divers points qui ont animé l'été et le dernier conseil de Ligue du 16 août dernier :

A la suite de la Coupe du Monde Féminine, la question de l'autorisation du port de l'HIJAB se pose étant donné que la FIFA l'autorise. La décision de la FFF a été validée par le conseil d'Etat, le port de l'HIJAB est interdit. Le District relaiera prochainement l'information de la LAuRAFoot à ce sujet.

Le Président rappelle la philosophie du District qui est opposé au fait que les arbitres assistants bénévoles puissent signaler les hors-jeux lors des compétitions officielles.

Du côté des licences, la prise de licence est en avance de 10% par rapport à la saison dernière.

Dans le cadre des nouveaux modules compétitions et désignations, le Président félicite les membres des compétitions pour la bonne appropriation de ceux-ci malgré un certain nombre de dysfonctionnement sur ces deux logiciels.

Le protocole d'avant match reste inchangé (pas de serrage de main) dans le cadre de la recrudescence du COVID-19.

L'élection du Président du Collège des Présidents de District aura lieu le 4 septembre 2023.

L'opération Noël du Futsal est reconduite par la FFF pour la saison 2023/2024.

Le DEUST AGAPSC Football est reconduit à Valence pour la saison 2023/2024.

Contrairement à ce qui avait été annoncé aux clubs, le Comité de Direction valide le fait qu'aucune augmentation tarifaire ne sera appliquée pour la saison 2023/2024 en raison du résultat de fonctionnement positif de la saison 2022/2023.

II. CALENDRIER EVENEMENTIEL 2023-2024

Un groupe de travail se réunira le jeudi 14 septembre à 18h30 afin d'établir les cahiers des charges des différents événements de la saison. A l'issue de cette réunion, un appel à candidature sera lancé afin que les clubs puissent candidater pour accueillir les différents événements de la saison.

III. BATIMENT DDAF - EDF

Le Président informe qu'une étude est en cours au niveau du bâtiment afin de réduire le coût de la facture d'énergie. En ce sens, des devis sont en cours pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du District dans le but d'autofinancer notre consommation électrique

IV. ENCADREMENT DES EQUIPES – NOUVELLES FORMATIONS FFF

Dans le cadre des nouvelles formations éducateurs proposés par la FFF, le Comité de Direction valide le nouveau texte lié à l'encadrement des équipes par éducateurs diplômés. Celui-ci sera proposé au vote lors de l'assemblée générale du 7 septembre prochain.





V. ASSEMBLEE GENERALE

L'ordre du jour de l'assemblée générale du 7 septembre prochain est porté à connaissance des membres du Comité de Direction. La répartition des tâches et des éléments à présenter est effectué. Il est validé le tableau des montées et descentes séniors 23/24 qui sera soumis au vote lors de l'AG. Le cahier de l'AG a été envoyé aux clubs 15 jours avant l'assemblée générale comme le stipule nos statuts.

VI. SITUATION CLUB – SC CRUAS

Etant donné la situation actuelle du club du SC CRUAS, le Comité de Direction constate l'inactivité du club et prononce la mise en inactivité du club afin que les joueurs/arbitres ne soient pas soumis au cachet « mutation » dans le cas où ceux-ci souhaiteraient se licencier dans un autre club.

VII. ENGAGEMENTS SAISON 2023-2024

N. PELIN évoque la situation des engagements du football féminin, ceux-ci sont en cours mais le nombre d'équipe engagé semble être en augmentation par rapport aux saisons précédentes.

D. DJEDOU évoque la situation des engagements séniors, le nombre d'équipe est stable dans l'ensemble des compétitions séniors.

P. AUBERT évoque la situation des engagements jeunes, les engagements sont en hausse en U15, stable en U17 et 26 équipes sont créés dans le cadre de la nouvelle compétition U20. Concernant, le football d'animation, les engagements sont toujours en cours.

VIII. CAISSE DE PEREQUATION POUR LES CLUBS DE JEUNES EXCENTRES

Le Comité de Direction souhaite mettre en place une étude afin d'envisager la mise en place d'une caisse de péréquation pour les clubs de jeunes excentrés. Le Comité de Direction valide la mise en place de cette étude.

IX. RESSOURCES HUMAINES

Le Président informe les membres du Comité de Direction des dernières informations relatives aux ressources humaines du District :

- Aurélie CROCHET a repris son activité le 27 juillet dernier à 80% après son congés maternité.
- Justine SOTON a été embauché en qualité de Chargée de missions communication et marketing pour la saison 2023/2024.
- Nos deux apprentis (saison 2022/2023), Hugo LEGER et Thomas CLERGET, ont démissionné quelques semaines avant la fin de leur contrat d'apprentissage afin de préparer leur avenir professionnel.
- Théo GROUSSON, a été embauché en qualité d'apprenti commercial/marketing pour la saison prochaine.
- Emilie RAVET, dans le cadre de sa reconversion, débutera une formation le 25 septembre prochain pour une durée de deux années.

X. ARBITRAGE

N. BRUNEL présente les effectifs pour la saison 2023/2024, il signale que 45 arbitres environ n'ont pas renouvelé leur licence à ce jour et 22 arbitres ont déjà réussi l'examen lors de la formation initiale candidats arbitres de la semaine dernière.





Le Comité de Direction valide la dérogation à M. Frédéric AURIC afin qu'il puisse à la fois être arbitre et président de club.

Les membres valident également la liste des observateurs adultes présentée par N. BRUNEL pour la saison 2023/2024.

Le règlement intérieur de la commission d'arbitrage pour la saison 2023/2024 est aussi validé par le Comité de Direction à la suite de la présentation de N. BRUNEL.

Il informe l'assemblée de la mise en place d'échanges d'arbitres en séniors D1 entre le District de Lyon et du Rhône et le District DROME-ARDECHE pour 8 à 10 matchs sur la saison 2023/2024.

Enfin, le Comité de Direction valide le déroulement d'une réunion de début de saison entre les éducateurs, capitaines et arbitres des catégories séniors D1 et D2. Cette réunion aura lieu le samedi 30 septembre au District de 9h30 à 12h00.

XI. BATIMENT

R. ARNAUD revient sur les différents « incidents » qui se sont déroulés durant l'été au niveau du bâtiment. En effet, la panne de climatisation a été identifiée et sera prochainement réparée tandis que la fuite d'eau a été solutionnée également.

Il informe également que diverses études sont en cours au niveau du bâtiment : menuiseries, allée du parking à l'entrée.

XII. BENEVOLES A CLAIREFONTAINE : DIRIGEANT DE – 5 ANS

R. ARNAUD informe les membres de l'opération FFF « Bénévoles à Clairefontaine ». Dans ce cadre, il est demandé aux responsables de secteur de présenter avant le 15/09 des potentiels candidats qui respectent le cahier des charges FFF. En effet, les candidats doivent être licencié « Dirigeant » depuis moins de 5 ans.

Le Président,

JF. VALLET

Le Secrétaire Général,

R. ARNAUD